

AVIS AUX CERCLES 2016 / N° 9

LL/MG/28 Bruxelles, le 8 mars 2016

[1. COMMUNIQUES DE LA LBFA](#_Toc445195701)

[Communication de la Commission des règlements sportifs](#_Toc445195702)

# COMMUNIQUES DE LA LBFA

## Communication de la Commission des règlements sportifs

Lors de sa dernière réunion, la Commission a pris les mesures suivantes:

**INTERCERCLES CADETS - SCOLAIRES DU 30-04-16. (Chap IV des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le VENDREDI 15-04-16 au plus tard.

Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date. **Contrairement aux années précédentes, les inscriptions, éventuelles, sur place, le jour-même ne seront plus possibles.**

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 15 avril n'en modifieront pas la composition.

**INTERCERCLES TOUTES CATEGORIES DES 14 et 15-05-16. (Chap V des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le VENDREDI 15-04-16 au plus tard.

Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 15 avril n'en modifieront pas la composition.

**INTERCERCLES MASTERS DU 05-06-16. (Chap VI des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le LUNDI 16-05-16 au plus tard.

Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 20 mai n'en modifieront pas la composition.

Les cercles trouveront en pièces jointes :

* Les règlements adaptés aux mesures précitées des intercercles cadets-scolaires, toutes catégories et masters ;
* Le nouvel horaire des intercercles cadets-scolaires divisions II et IVb ;
* Les séries arrêtées au 1er mars.

L’horaire des intercercles toutes catégories hommes « élite » et division II sera communiqué ultérieurement.